



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 74628

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences, pour le fonctionnement des collèges, d'une recommandation formulée par la chambre régionale des comptes de Lorraine. Celle-ci considère, en effet, que le coût des accompagnateurs adultes des voyages scolaires éducatifs ou des classes transplantées doit être pris sur les charges de fonctionnement des collèges et plus précisément sur la ligne budgétaire A 1 « frais pédagogiques généraux ». Cette ligne budgétaire ne peut être abondée que par la seule subvention des conseils généraux, or les budgets pour l'exercice 2001 sont d'ores et déjà élaborés et négociés avec les conseils généraux. Cette recommandation, que les services rectoraux ont demandé aux directions des établissements lorrains d'appliquer, sans délai, risque d'aboutir à l'annulation pure et simple de tous les voyages scolaires éducatifs voire des classes transplantées au cours de la présente année scolaire alors même qu'ils seraient financés par les initiatives des enseignants, des élèves et de leurs familles. Elle lui demande de bien vouloir prendre toute initiative visant à apporter une solution satisfaisante à ce problème, de manière à ce que des problèmes de procédure ne viennent pas entraver la dynamique pédagogique des équipes éducatives, éteindre leur motivation et décevoir les élèves et leurs familles.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74628

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1627